



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 27 avril à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X	(x)		S. Fangulaire Jusqu'à arrivée à 20h25	JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian	X			
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denls	X				HOURS	Cyrille		X		M Langlois
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys			X	
CAVALLARO	Sylvie		X					15	03	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 15 à compter de l'arrivée de M. Challier à 20h25 qui participe au vote de la présente délibération

Absents : 04

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 01

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

Délibération n° 2026-04-27-05

OBJET : Affectation du résultat 2025 du budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 dressé par la Commune et validé par le Trésorier, Receveur Municipal pour le Budget Eau et Assainissement,

Vu, le document budgétaire *Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Eau et Assainissement*, préalablement transmis aux conseillers et présenté en séance,

Constatant que le visa du Trésorier sur le Compte Financier Unique 2025 est arrêté aux montants suivants :

➤ **En section de fonctionnement :**

Résultat brut de la section de fonctionnement :	+ 143 391,83 €
Excédent reporté 2024 (R002) :	+ 575 255,66 €
Résultat cumulé de la section de fonctionnement après excédent reporté :	+ 718 647,49 €
Résultat cumulé définitif en fonctionnement pour 2025 :	+ 718 647,49 €

➤ **En section d'investissement :**

Résultat brut de la section d'investissement :	+ 53 108,03 €
Excédent reporté 2024 (R001) :	+ 717 883,58 €
Résultat cumulé initial de la section d'investissement après déficit reporté :	+ 770 991,61 €
Solde des restes à réaliser 2025 :	- 72 111,53 €
Résultat cumulé définitif en investissement pour 2025 :	+ 698 880,08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : Ouf l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article R 001 (<u>Excédent</u> d'investissement reporté) :	+ 770 991,61 €
Solde des RAR 2025	- 72 111,53 €
Article 1068 (besoin de financement de la section d'investissement) :	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article R002 (<u>Excédent</u> de fonctionnement reporté) :	+ 718 647,49 €
---	----------------

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20260427-2026042705-DE



Vote : Adoption à la majorité :

POUR : 14

ABSTENTION : 2 (*Mme Marilynne Langlois, M. Cyrille Hours*)

CONTRE : 0

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

M. Paul Bonesso